



GP8

Rapport d'activité  
Guide d'application  
de la réglementation

The cover of the document is white with a blue border. It features the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE' on the left, and the Observatoire National DT DICT logo on the right. The title 'GUIDE D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION' is centered at the bottom in blue.

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

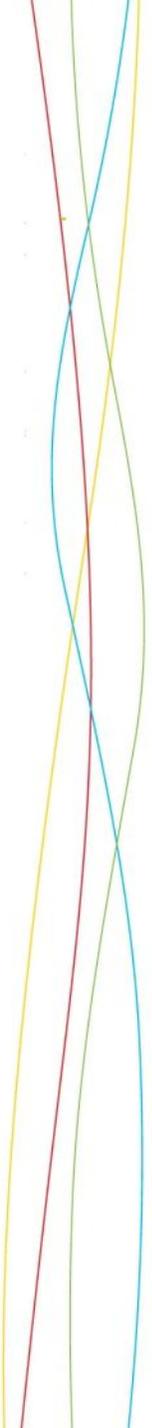
OBSERVATOIRE NATIONAL  
DT DICT

GUIDE D'APPLICATION  
DE LA REGLEMENTATION

Animateurs

*Fabrice BERNARD*

*Jean-Pierre BRAZZINI*



# SOMMAIRE

- Mission du GP8 et Guide d'application de la RAE
- Retour sur les évolutions récentes des fiches du Guide technique de Travaux
- Travaux en cours sur les fiches du Guide technique de Travaux

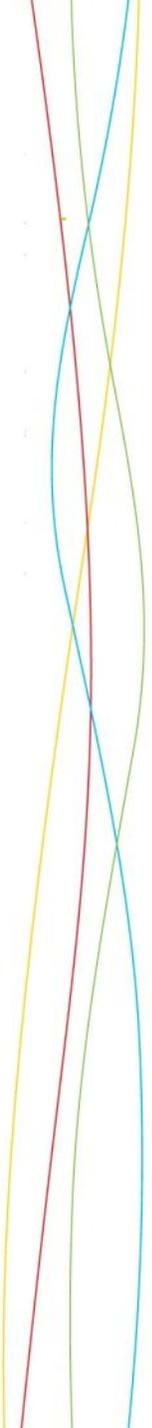
# GP 8

## Guide d'application de la réglementation - fascicules 1 à 3

- **MISSION** : Proposition d'évolution du guide d'application de la réglementation anti-endommagement (RAE)
- **Guide d'application de la RAE**
  - **Prévu à l'art. R554-29 du code de l'environnement**
    - élaboré par les professions concernées et approuvé par arrêté des ministres chargés de la sécurité des réseaux de transport et de distribution et du travail.
  - **Composé de 3 fascicules**
    - **Fascicule 1 : Dispositions générales** (entré en vigueur le 1/01/2020)
      - ✓ Rôles et responsabilités des différentes parties prenantes.
      - ✓ Phases de conception, préparation de projets, exécution des travaux à proximité des réseaux.
    - **Fascicule 2 : Guide technique des travaux** (version 3, entré en vigueur le 1/01/2020, date de dernière mise à jour 1/07/2024)
      - ✓ Recommandations et prescriptions techniques à appliquer à proximité des ouvrages en service
      - ✓ Modalités de mise en œuvre
    - **Fascicule 3 : Formulaires et autres documents pratiques** (entré en vigueur le 1/01/2020)
      - ✓ Termes & définition
      - ✓ Formulaires CERFA & notices explicatives
      - ✓ Principes, recommandations et CRMP.
      - ✓ Exemples de courrier.
  - **Enrichi par 2 recueils d'exemples de clauses techniques et financières** (valeur non réglementaire)
    - **Livret 1 : Exemples de Clauses Techniques et Financières, Marchés de travaux** (mis en ligne le 15/10/2022)
    - **Livret 2 : Exemples de Clauses Techniques et Financières, Marchés de maîtrise d'œuvre** (mis en ligne le 10/12/2024)



[www.observatoire-national-dt-dict.fr](http://www.observatoire-national-dt-dict.fr)



# Retour sur les évolutions récentes des fiches du Guide Technique de travaux.

# Fiche TX-DEC octobre 2022 Mise en application 01/07/2023

## ➤ DEC : DECAPAGE REFECTION **SUPERFICIELLE** DE CHAUSSEE

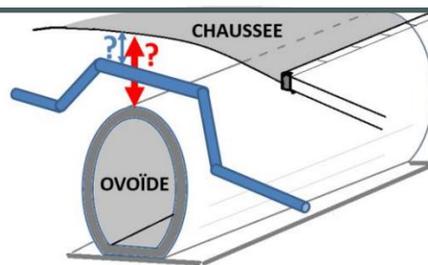
### Objet

Rénovation ou création des revêtements superficiels de chaussées limités à la couche de roulement.  
Si le rabotage conduit à un travail supérieur à la couche de roulement, la fiche AT-RAB est à utiliser.

#### Travail avec une raboteuse pour renouveler une couche de roulement :

- En complément du marquage piquetage, les affleurants visibles, ou présents sur les plans des exploitants ou les accessoires présents sur les plans pouvant identifier un éventuel affleurant recouvert, sont tracés et conduisent à des points d'arrêt obligatoire.
- Le tracé des points d'arrêt est réalisé avec le conducteur ou obligatoirement partagé avec celui-ci.

**Recommandation en phase Conception ou travaux :** Recherche de la présence de configurations spéciales dans le sous-sol



**Ouvrir les affleurants et Tracer au sol des points d'arrêt machine par le conducteur**



# Fiche AT-RAB octobre 2022 Mise en application 01/07/2023

## ➤ RAB : RABOTEUSES, RECYCLEUSES, STABILISATRICES

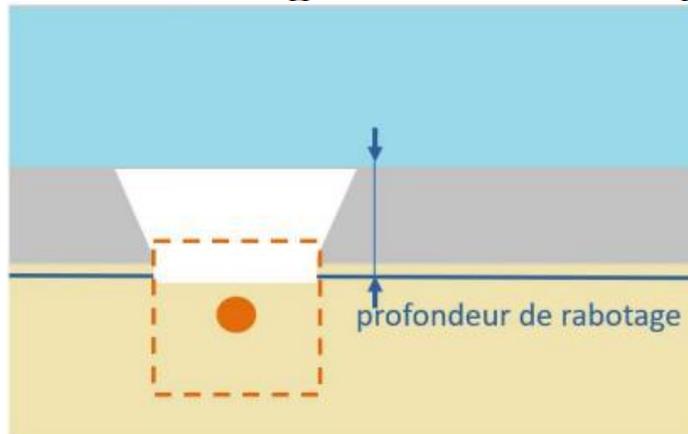
**Objet :** Rabotage **au-delà** de la couche de roulement. Travail assimilable à la réalisation d'une tranchée de largeur et profondeur définies.

### Prescriptions

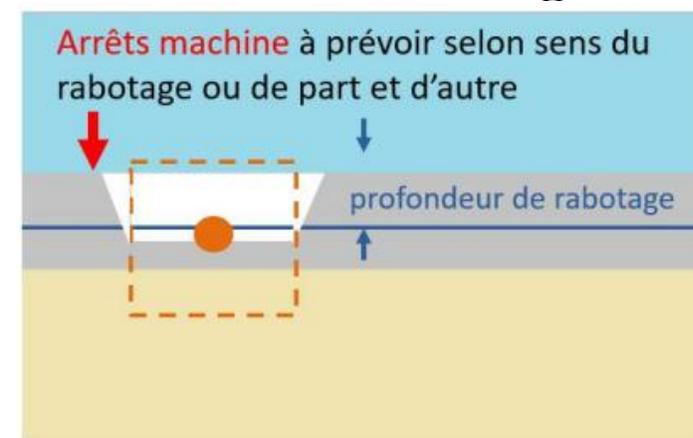
- La localisation des ouvrages situés sous la chaussée rabotée est requise avant le rabotage.
- En cas d'interférence entre la profondeur à raboter et le fuseau d'incertitude d'un ouvrage, il faut réaliser un terrassement jusqu'à la profondeur de travail ou la mise à nu d'un ouvrage, avant le rabotage.
  - S'il n'y a pas d'ouvrage dégagé dans la profondeur de rabotage, le point d'arrêt n'est pas nécessaire (marge positive entre la machine et l'ouvrage).
  - Si un ouvrage ou un fourreau est mis à nu à la profondeur rabotée, des points d'arrêt machine sont obligatoires.

Comme sur la fiche DEC : recommandation de **rechercher la présence** d'ouvrages (ovoïdes, cours d'eau...) pouvant induire des **ouvrages à profondeur réduite**.

### Cas 2 : Rabotage AVEC interférence possible entre machine et ouvrages



L'ouvrage est localisé pour bien déterminer sa position, le terrassement confirme le travail possible à la profondeur prévue



L'ouvrage est localisé pour bien déterminer sa position, le terrassement a permis de mettre à nu l'ouvrage, les points d'arrêt machine sont prescrits.

# Fiche AT-TED Mise en application 1/7/2024

## ➤ TED: Techniques douces (camion aspirateur)

**Objet :** Définir l'usage d'une aspiratrice en technique douce qui consiste à **aspirer des matériaux** non liés devant être préalablement **décompactés**

Une fois le **marquage piquetage** établi :

**Décompactage, matériaux délités** + **Aspiration sans contact ou avec une buse souple** = **Technique douce par aspiratrice**

Le volume à aspirer est lié à la classe de précision des ouvrages A ou B.

**Prescriptions liées au risque d'endommagement des ouvrages et risques pour les intervenants.**

- Utiliser une technique de délitage par pioche ou lance à air comprimé ou bêche pneumatique pour décompacter le sol permettant l'aspiration des matériaux.
- Dans la phase de dégagement des ouvrages, l'extrémité de la buse d'aspiration doit être équipée d'un embout souple (ne permettant pas de terrasser par action mécanique de la buse sur le sol).



Décompactage et aspiration avec un embout souple



**Non**  
Embout métallique denté dans la zone de précaution  
+ Terrassement direct avec la buse et pas de décompactage

# Fiche OL-PHO Révision mise en application 01/07/2024

## ➤ PHO : LEVÉ TERRAIN ET OUVRAGES - Photogrammétrie

**Objet :** Qu'elle soit **aérienne ou terrestre**, la photogrammétrie est une technique qui permet d'effectuer des **mesures spatiales à partir de clichés photographiques**, en utilisant la **parallaxe** obtenue entre des **images acquises selon des points de vue différents**.



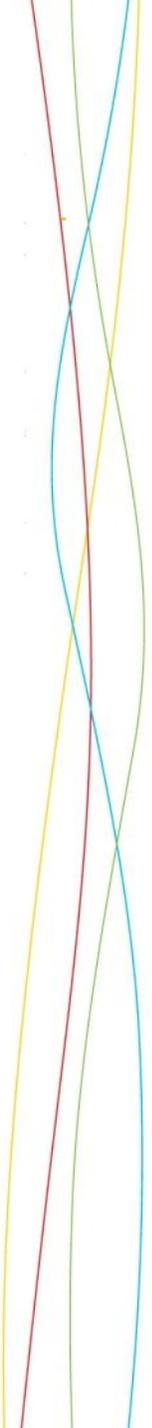
**Rédaction de prescriptions détaillées:** **récentes évolutions techniques** ainsi que la simplification apparente de l'utilisation de la photogrammétrie.

- **Choix des points d'appui,**
- **Acquisition des clichés,**
- **Qualité du traitement.**

Compte tenu des **évolutions** et de la **multiplication des logiciels de traitement**, les prescriptions à signaler sont notamment :

### **PRESCRIPTIONS**

- **L'utilisateur doit être en mesure de fournir la note technique des préconisations de l'éditeur de la solution de traitement photogrammétrique utilisée, ceci de façon à garantir les précisions attendues.**
- **Utiliser les processus et caméra d'acquisition préconisés par l'éditeur de la solution de traitement photogrammétrique.**



Travaux en cours  
sur les fiches  
&  
le fascicule 2  
du Guide Technique de travaux.

## Sous GP 8

### Travaux en cours - Fiches & fascicules 2

#### ➤ **Sous GP8 – Réseaux de chaleur et de froid (RCF)**

- Fascicule 2 - parties RCF - **révision**
  - § 3-6 Description des RCF
  - § 8.1.4 Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrages de transport ou distribution d'eau chaude ou surchauffée ou de vapeur d'eau ou d'eau froide
- Fiche RX-CEF – **création** - Intervention à proximité d'un réseau de chaleur ou de froid
- Fiche TX-CHA - **création** - Travaux de pose ou de réparation de réseaux de chaleur ou de froid
- Fiche TX-ESC 1 - **révision** - Outils thermiques, création de points chauds

#### ➤ **Sous GP8 – Réseaux de télécommunication**

- Fascicule 2 - parties réseaux de télécommunication - **révision**
  - § 3.7 Ouvrages de télécommunications (description)
  - § 8.2.3 Dispositions en cas d'endommagement d'Ouvrages de télécommunications

#### ➤ **Sous GP8 – Planning prévisionnel**

- Des réunions à planifier pour RCF et réseaux télécom : **2025-T4/2026-T1**
- Réunion plénière du GT1 du GP8 pour relecture ultime et validation : **2026 –1<sup>er</sup> semestre**
- Réunion plénière du GP8 pour validation : **2026 –1<sup>er</sup> semestre**
- Validation en CA de l'ON DT-DICT : **2026 –1<sup>er</sup> semestre**
- Décision administrative des ministères concernés : **2026 –1<sup>er</sup> semestre**